RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Objet</u> : Adhésion à la mission conseil en organisation du CDG 31

N° 010.09.2023

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-trois le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres :
- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24

<u>Présents</u>
Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1ère adjointe, François LUCENA, 2e adjoint, Annie VEAUTE, 3e adjointe, Michel FERRET, 4e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5e adjointe, Jérôme GARCIA, 6e adjoint, Martine MARECHAL, 7e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

<u>Absents excusés</u>
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à François LUCENA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Patricia DUSSENTY, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Annie VEAUTE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20230915-010092023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Le centre de gestion de la Haute Garonne (CDG 31) propose aux collectivités territoriales qui le souhaitent un service de conseil en organisation et politiques de rémunération.

Le CDG31 est ainsi en mesure d'accompagner les collectivités adhérentes dans des démarches de diagnostic d'organisation, de conduite de changement, de gestion de projets, de mise en place d'outils RH et d'accompagnement à la mise en place d'un régime indemnitaire.

La commune a pris attache avec le CDG 31 en vue d'engager une démarche portant sur les lignes directrices de gestion. Il s'agit d'un document règlementaire qui retrace la stratégie RH de la collectivité et notamment les modalités de promotion interne et d'avancement de grade.

À la suite de l'étude de faisabilité réalisée par le CDG 31, il ressort que le coût du projet est de deux mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et vingt-cinq centimes (2 588,25 €).

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 31.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 23 voix « POUR »,
- 1 (une) abstention (Olivier PICARD),

décide :

- d'adhérer à la mission « conseil en organisation et politiques de rémunération » proposée par le Centre de gestion de la Haute-Garonne,
- d'approuver la proposition financière formulée au titre de l'étude de faisabilité ainsi que la convention à intervenir,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention nécessaire à cette adhésion,
- d'autoriser monsieur le maire à signer toute mission complémentaire qui permettrait un suivi des lignes directrices de gestion sous forme d'indicateurs dans la limite de 50 % maximum du montant initial et sans pouvoir excéder l'année 2026.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 septembre 2023

Le maire	Le secrétaire de séance
Laurent HOURQUET	Annie VEAUTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20230915-010092023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023
Pour l'autorité compétente par délégation